6 **Le site me redirige automatiquement** sur le site de télépaiement de la DGFiP pour accéder au paiement de mes factures publiques.



7 **Je saisis** l'identifiant de la structure publique



8 **Je saisis** la référence de la dette



Informations complémentaires

- Les lettres de relance ne peuvent pas être payées par PayFiP
- Une fois la dette soldée, les factures ne disparaissent pas de l'ENSU. Comme pour les documents fiscaux, les factures ou lettres de relance, mêmes réglées par vos soins ne sont jamais supprimées.
- En cas de routage sur votre espace Finances publiques d'une facture ne vous concernant pas, nous vous invitons à contacter sans délai le Centre des finances publiques dont les coordonnées figurent sur la facture.
- Vous pouvez faire un geste pour l'environnement en optant pour le "zéro papier" afin de supprimer l'envoi de vos factures publiques par voie postale.
  Pour cela, sur votre espace Finances publiques, cliquer sur Mon profil / Mes Options puis sur Modifier

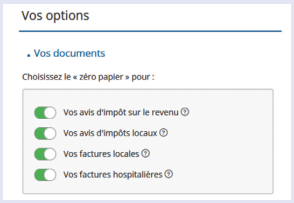

A noter

Si vous utilisez déjà l'espace famille du site Internet de votre collectivité, le processus ne change pas.

Pour en savoir plus

CONTACTEZ :

Pour tout renseignement sur ce nouveau service en ligne, adressez-vous au **centre des Finances publiques indiqué sur votre facture.**

CONSULTEZ :

impots.gouv.fr

Direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

VOS FACTURES LOCALES EN LIGNE

Mon Espace Finances publiques



Un service modernisé, simple et sécurisé pour les usagers et les collectivités.

Qu’est-ce que c’est ?

Un nouveau service qui vous permet de consulter vos **factures locales et hospitalières** directement en ligne, dans “Mon espace Finances publiques”.

Vous recevez un **e-mail** dès qu’une nouvelle facture est disponible.

Vos **documents** sont accessibles à tout moment, depuis un espace sécurisé.

Les avantages

- **Accès** 24h/24 à vos factures
- Paiement en ligne simplifié
- **QR code** et **lien PayFiP** pour éviter toute ressaisie
- Historique centralisé
- Moins de papier, plus écologique

Ce que fait l’administration

- Met vos factures en ligne automatiquement
- Vous envoie une **notification** par e-mail
- Sécurise vos données
- **Simplifie** votre parcours de paiement

Comment ça fonctionne ?

1 Je reçois un **e-mail** m’informant qu’une **facture** est disponible dans mon **Espace Finances publiques**

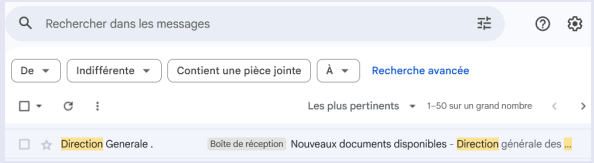

2 Je me rends sur **impots.gouv.fr** ou sur l'**application mobile** impôts.gouv

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
impots.gouv.fr

OU

impots
.gouv

3 Je me **connecte** sur mon espace Finances publiques

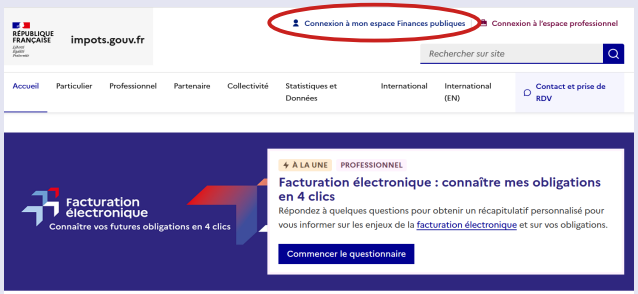

Deux options :

- Saisir votre Numéro fiscal à 13 chiffres puis votre mot de passe
- Se connecter avec France Connect



4 **Je consulte la facture** qui m'intéresse.



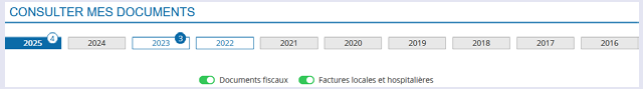

5 **Je paye en ligne** par carte bancaire ou par prélèvement unique sur mon compte en banque.

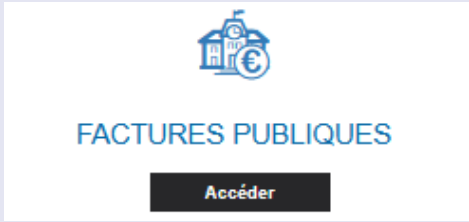

PAYER EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE OU PRELEVEMENT SUR PAYFIP :
www.payfip.gouv.fr
Identifiant structure publique :
Référence :

Relever le numéro d'identifiant structure publique et la référence puis cliquer sur le lien www.payfip.gouv.fr ou scanner le QR code.